



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Du vingt-neuf janvier 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le vingt neuf Janvier, à dix-huit heures, en salle du Conseil, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence de Pascale ALBERT, Vice-présidente du CCAS..

Date de la convocation au conseil d'administration : dix janvier 2025

**Étaient présents** : Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN

**Étaient absent(s) excusé(s)** : Armel GOURVIL(absent), Catherine PREMEL-CABIC (absente), Geneviève LAURENT(absente), Eléonore KERMARREC (absente) Myriam BOUGARAN(absente)

### Assistaient au Conseil d'administration du CCAS :

Laetitia JAMIN, Agent en charge du CCAS.

Le secrétariat a été assuré par Chantal VAUTRIN

Début de séance : Dix-huit heures

La Vice-présidente du CCAS soumet le Procès-verbal du vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du Vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre.

### Délibération n° 2025-01 relative aux critères voyage séniors

Rapporteur : Pascale ALBERT

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

-Valide les critères relatifs au voyage séniors.

Avec un système d'attribution de points (10 points pour les boharsiens/20 points pour les personnes seules/2 points pour les personnes qui bénéficient de l'ANCV/2 points suivant la date de préinscription/ 2 points pour une personne n'ayant pas effectué le voyage l'année précédente).

Votes : 6

- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2025-02 relative aux critères définissant les personnes vulnérables  
bénéficiant d'un panier garni**

Rapporteur : Pascale ALBERT

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Valide l'âge requis de soixante-dix ans et l'éligibilité des personnes isolées socialement et ne pouvant se rendre au repas des aînés au vu de leur état de santé. De ce fait les personnes ne souhaitant pas venir au repas de saines ne bénéficieront pas d'un panier garni.

Votes : 6

- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2025-03 relative à la présentation du rapport d'orientation budgétaire**

Rapporteur : Pascale ALBERT

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, après avoir entendu le rapport de Madame la Vice-Présidente, prend acte, à l'unanimité. Le rapport du DOB étant annexé à la présente délibération.

Votes : 6

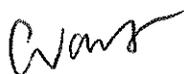
- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Questions et informations diverses**

Il a été évoqué le goûter de printemps qui aura lieu le seize mai deux mille vingt-cinq. Le voyage des séniors qui aura lieu du 13 au 20 septembre deux mille vingt-cinq et le repas des aînés le 17 octobre deux mille vingt-cinq.

Fin de séance : Dix-neuf heures et quarante minutes

La secrétaire de séance  
Madame Chantal VAUTRIN



La vice-présidente  
Madame Pascale ALBERT

